

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES DE PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

GDF SUEZ

Société anonyme au capital de 2 193 643 820 euros
Siège social : 16-26, rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris
542 107 651 RCS PARIS
Siret 542 107 651 12867

ASSEMBLEE GENERALE DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

TRANCHE A – EMISSION JUILLET 1985 – CODE ISIN FR0000047748

CONVOQUEE LE 4 MAI 2009

AVIS DE PREMIERE CONVOICATION

Les propriétaires de Titres Participatifs de Tranche A – émission Juillet 1985 – Code ISIN FR0000047748 de GDF SUEZ sont convoqués en Assemblée Générale, le **lundi 4 mai 2009 à 10 heures**, au siège social de GDF SUEZ, 22 rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris – salle L 720 C, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

Ordre du jour

- Rapport du conseil d'administration sur la situation et l'activité de GDF SUEZ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé et sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.
- Fixation de la rémunération annuelle des représentants titulaires de la masse.
- Délégation de pouvoirs pour accomplir les formalités requises.

Projets de résolutions

PREMIERE RESOLUTION (*Rapport du conseil d'administration et rapport des commissaires aux comptes*)

L'assemblée générale des porteurs de titres participatifs, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales, déclare avoir pris connaissance (i) du rapport du conseil d'administration sur la situation et l'activité de GDF SUEZ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, et du (ii) rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé et sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

DEUXIEME RESOLUTION (*Fixation de la rémunération annuelle des représentants titulaires de la masse*)

L'assemblée générale des porteurs de titres participatifs, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales, décide de fixer la rémunération annuelle des représentants titulaires de la masse, payable le 15 octobre 2009, à 350 euros par représentant. Cette rémunération sera indexée sur l'indice Syntec, dont la valeur était au 31 décembre 2008, date de référence, égale à 227,70.

TROISIEME RESOLUTION (*Délégation de pouvoirs pour accomplir les formalités requises*)

L'assemblée générale des porteurs de titres participatifs, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales, décide de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer tous dépôts et publications nécessaires, et généralement pour réaliser toutes formalités légales requises.

Conditions et modalités de participation

Pour assister ou se faire représenter à l'Assemblée, les titulaires de titres participatifs devront être inscrits en compte, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteurs tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité dépositaire de leurs titres participatifs, au jour fixé de l'Assemblée, soit le 4 mai 2009.

Les titulaires de titres participatifs au porteur désireux de participer à cette Assemblée devront solliciter de leur intermédiaire bancaire ou financier habilité, l'attestation de participation leur permettant soit d'assister personnellement à l'Assemblée, soit de s'y faire représenter en y joignant un formulaire de pouvoir qui leur est délivré sur demande par l'intermédiaire bancaire et financier habilité.

Les titulaires de titres participatifs souhaitant voter à distance devra retourner le formulaire de vote à distance, accompagné de l'attestation de participation, soit, pour les détenteurs de titres au nominatif, à la Société Générale, mandataire de GDF SUEZ (Société Générale, Service des assemblées générales, BP 81 236, 44312 Nantes Cedex 3), soit, pour les détenteurs de titres au porteur, à l'établissement gestionnaire de leurs titres.

L'attestation de participation et le formulaire de pouvoir ou de vote à distance doivent, pour être pris en compte, parvenir à la Société Générale, Service des assemblées générales, BP 81 236, 44312 Nantes Cedex 3, trois jours au moins avant la date fixée de l'Assemblée Générale, soit le 29 avril 2009 au plus tard.

Dans l'hypothèse où cette Assemblée ne pourrait se tenir valablement sur première convocation, faute de quorum, elle serait reportée au lundi 18 mai 2009, à 10 heures, au siège social de GDF SUEZ – salle L 720 C.

Les titulaires de titres participatifs, souhaitant obtenir les documents d'information relatifs à cette Assemblée Générale, peuvent se les procurer auprès de la Société Générale à l'adresse susvisée, ou auprès de l'établissement gestionnaire de leurs titres, ou s'adresser à GDF SUEZ, Secrétariat Général, DOSGE, 22 rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris, ou les télécharger sur le site internet de la Société (www.gdfsuez.com).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

0901877